

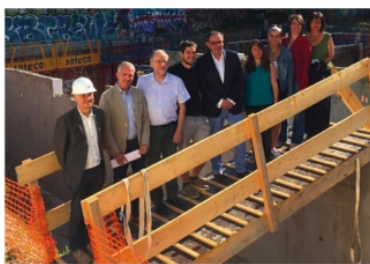
UN HABITAT PARTICIPATIF VOIT LE JOUR À LA CROIX-ROUSSE

Une coopérative d'habitants et un bailleur social unissent leurs moyens pour créer une résidence de 24 logements mixtes qui seront livrés à l'été 2019.

Il aura fallu presque dix ans de travail et de persévérance au groupe « 4 mars » pour voir le projet d'habitat participatif croix-roussien se réaliser. Constitué le 4 mars 2009, le collectif s'est construit dans un esprit solidaire, écologique et non spéculatif autour d'une initiative originale : la réalisation d'un lieu de vie en mixité sociale avec une mutualisation des apports et des compétences. Après une mission de prospection d'un terrain à la Croix-Rousse, de lobbying auprès des élus et de recherche d'un bailleur social, l'association a reçu le soutien de la Métropole et d'Alliade Habitat. Le bailleur social, filiale d'Action Logement, a alors construit le projet avec les futurs habitants, a acquis le terrain communal situé au 82 rue Philippe de Lasalle, et a ouvert l'acquisition en VEFA de treize logements pour la coopérative du « 4 mars ».

Le cabinet d'architectes lyonnais Detry-Lévy s'est associé au cabinet parisien Tectone pour parfaire la complémentarité du projet. « Nous sommes polyvalents, axés sur les projets éco-

logiques et patrimoniaux. Tectone est un spécialiste du logement », souligne Pierre Lévy, qui anime des groupes d'habitat participatif. Son cabinet a notamment accompagné le groupe du Village Vertical pour le Jardin de Jules, à Villeurbanne, une des premières expériences d'habitat groupé en France qui a servi d'exemple à la loi ALUR et a reçu de nombreux prix.



La future résidence Le Cairn comprendra treize logements en coopérative d'habitat, onze logements sociaux et des surfaces communes, dont une buanderie, une salle de réception ou de réunion, un bureau, un studio d'amis et des jardins. Construits en R + 5 sur une parcelle en quinconce, les deux immeubles seront séparés par une coursive centrale. La surface des appartements

pourra être modifiée au fil du temps grâce aux structures porteuses comprenant des façades en Placoplatre. Tous les logements seront traversants et disposeront d'un balcon, quelques places de parking mutualisables seront aménagées en sous-sol. La chaufferie à granulés bois, la ventilation simple flux, les menuiseries bois avec double ou triple vitrage et des brises soleil orientables témoignent d'une construction écologique en symbiose avec les valeurs du groupe « 4 mars ». « Nous voulons privilégier une dimension écoresponsable, nous inscrire dans la vie sociale et associative du quartier et sortir d'une inflation immobilière, afin de permettre à des personnes aux faibles revenus d'intégrer un projet d'habitat groupé en centre-ville ».

Chacun des treize foyers du groupe « 4 mars » apportera une contribution financière variant de 500 à 50 000 €, qu'il récupèrera s'il choisit de quitter la résidence. ■

par Agnès Giraud-Passot

